



102-2025

**DELIBERATION N°15
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 09/12/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 18 novembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Jean LESQUIR, Isabelle BRUNEL, Valérie GUILLAUME DALLERY-Elisabeth, Marie Claire JASSERAND.

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : provisions sur charges

M le Maire rappelle :

Suite à la mise en location des logements, des provisions sur charges sont prévues pour l'entretien de la pompe à chaleur et les ordures ménagères, or par suite de problèmes de mise en route pour les pompes à chaleur et les poubelles, la Commune décide de faire grâce des provisions pour le mois de novembre et décembre au trois locataires déjà présents.

Le maire invite l'assemblée délibérante à l'autoriser à faire grâce des provisions sur charges sur les loyers des nouveaux logements de novembre et décembre.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

D'approuver et autoriser le maire à faire grâce des provisions sur charge sur les loyers des nouveaux logements de novembre et décembre.

09/12/2025

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/12/2025



La secrétaire,
Marie Claire JASSERAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251209-delib15cm122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025